



[Accueil](#) > [Lycée](#) > [Voies de formation et diplômes](#)

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Voies de formation et diplômes

Le baccalauréat technologique

Le baccalauréat technologique associe culture générale et technologique. Il se prépare en deux ans dans un lycée après une classe de seconde générale et technologique. Deux baccalauréats technologiques - sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration et techniques de la musique et de la danse - ont une classe de seconde à régime spécifique.

[Session 2020 : dates des épreuves du baccalauréat technologique](#)

[Objectifs du bac technologique](#)

[Les huit séries du baccalauréat technologique](#)

[Deux groupes d'épreuves](#)

[Trois mentions](#)

Session 2020 : dates des épreuves du baccalauréat technologique

Épreuves écrites anticipées de français

Les épreuves écrites de français de première, subies par anticipation au titre de la session 2021, auront lieu le **mercredi 17 juin 2020 de 14h à 18h**.

Les épreuves écrites de français de terminale, subies au titre de la session 2020 auront lieu le **mercredi 17 juin 2020 de 14h à 18h**.

Épreuves écrites du baccalauréat technologique / Métropole

Les épreuves écrites du baccalauréat technologique, communes à tous, ont lieu **du mercredi 17 au mercredi 24 juin 2020**. Les résultats seront communiqués à compter du **mardi 7 juillet 2020**.

CALENDRIER DE LA SESSION 2020

	ST2S	STMG	STHR
Mercredi 17 juin	Philosophie 8h - 12h Français 14h - 18h	Philosophie 8h - 12h Français 14h - 18h	Philosophie 8h - 12h Français 14h - 18h
Jeudi 18 juin	Histoire - géographie 8h - 10h30 Mathématiques 14h - 16h	Histoire - géographie 8h - 10h30 Mathématiques 14h - 17h	Histoire - géographie 8h - 10h30 Mathématiques 14h - 16h

Vendredi 19 juin	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h
Lundi 22 juin	Sciences physiques et chimiques 8h - 10h Sciences et techniques sanitaires et sociales 14h - 17h	Épreuve de spécialité 14h - 18h	Économie et gestion hôtelière 14h - 18h
Mardi 23 juin	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	Management des organisations 8h - 11h LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h
Mercredi 24 juin	Biologie et physiopathologie humaines 14h - 17h	Économie - droit 8h - 11h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

	STL		STI2D	STD2A
	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
Mercredi 17 juin	Philosophie 8h - 12h Français 14h - 18h	Philosophie 8h - 12h Français 14h - 18h	Philosophie 8h - 12h Français 14h - 18h	Philosophie 8h - 12h Français 14h - 18h
Jeudi 18 juin	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 18h	Mathématiques 14h - 17h
Vendredi 19 juin	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h	LV1 14h - 16h
Lundi 22 juin	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14h - 18h	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14h - 18h	Enseignements transversaux 14h - 18h	Analyse méthodique en design et arts appliqués 14h - 18h
Mardi 23 juin	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h LV2 régionale 14h - 16h

Mercredi
24 juin

Physique - chimie
8h - 11h

Physique - chimie
8h - 11h

Physique - chimie
8h - 11h

Physique - chimie
8h - 10h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

Épreuves écrites du baccalauréat technologique / DOM-TOM

Les calendriers des épreuves du baccalauréat technologique pour les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et pour Mayotte seront publiés prochainement dans le bulletin officiel.

Objectifs du bac technologique

Le bac technologique prépare davantage à la poursuite d'études qu'à l'emploi immédiat. La grande majorité de ces bacheliers se dirigent vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de techniciens supérieurs (BTS et DUT), bien adaptées à leur formation technologique, et éventuellement vers des licences professionnelles et au-delà.

Les huit séries du baccalauréat technologique

Série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Depuis la rentrée 2012, la série STMG remplace la série STG. La série STMG propose une **classe de première unique. En terminale, les élèves choisissent entre quatre spécialités** :

- gestion et finance
- mercatique (marketing)
- ressources humaines et communication
- systèmes d'information et de gestion

L'enseignement commun de sciences de gestion en classe de première éclaire les élèves sur leur choix professionnel futur. Il leur permet de choisir leur spécialité de classe terminale et leurs études supérieures.

[Programmes du cycle terminal de la voie technologique](#), sur Éduscol
[Série sciences et technologies du management et de la gestion \(STMG\)](#), sur Éduscol
[Liste des épreuves et coefficient du baccalauréat STMG](#), sur Éduscol

Après le bac

Les bacheliers STMG peuvent envisager des poursuites d'études variées : BTS et DUT, dans la suite logique de leur bac, mais aussi classes préparatoires, écoles de commerce, études comptables et financières, cursus universitaire.

Consulter le site de l'[Onisep](#)
[Que faire après le bac ?](#)

Le baccalauréat sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

La série STD2A propose une formation complète et équilibrée entre :

- culture générale et artistique
- développement de la créativité personnelle
- connaissance et maîtrise de techniques d'expression et d'outils technologiques fondamentaux.

[Programmes du cycle terminal de la voie technologique](#), sur Éduscol
[Série sciences et technologies du design et arts appliqués \(STD2A\)](#), sur Éduscol
[Liste des épreuves et coefficients du baccalauréat STD2A](#), sur Éduscol.

Après le bac

Le baccalauréat STD2A apporte le socle nécessaire à un accès à l'enseignement supérieur dans l'ensemble des formations **préparant aux métiers du design et des métiers d'art** visant une insertion professionnelle, aux plans national et international.

Le secteur du design et des arts appliqués concerne les champs de la conception et de la création industrielle ou artisanale :

- design graphique des médias, du hors-média et du multimédia
- design d'espace notamment architecture d'intérieur, cadre de vie, scénographie
- design de mode, textiles et environnement
- design de produits et de service
- métiers d'art dans les domaines de l'habitat, du décor architectural, du spectacle, du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique, du cinéma d'animation.

Consulter le site de l'[Onisep](#)
[Que faire après le bac STD2A ?](#)

Le baccalauréat sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

La série STI2D propose un enseignement technologique transversal qui assure à chaque élève une formation polyvalente. L'élève approfondit certains aspects de cette formation en choisissant une des quatre spécialités du baccalauréat STI2D

architecture et construction (AC)
énergies et environnement (EE)
innovation technologique et éco-conception (ITEC)
systèmes d'information et numérique (SIN)

[Programmes du cycle terminal de la voie technologique](#), sur Éduscol
[Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable \(STI2D\)](#), sur Éduscol
[Liste des épreuves et coefficients du baccalauréat STI2D](#), sur Éduscol

Après le bac

Les bacheliers [STI2D](#) peuvent préparer un [BTS](#) ou un DUT après le baccalauréat. Ils ont accès à l'ensemble des [BTS](#) industriels. Il est également possible d'envisager un diplôme d'ingénieur ou un master, directement après le bac, ou après un [BTS](#) ou un DUT.

Consulter le site de l'[Onisep](#)
[Que faire après le bac STI2D ?](#)

Le baccalauréat sciences et technologies de laboratoire ([STL](#))

Le baccalauréat [STL](#) propose **deux spécialités** :

biotechnologies
sciences physiques et chimiques en laboratoire

[Programmes du cycle terminal de la voie technologique](#), sur Éduscol
[Liste des épreuves et coefficients du baccalauréat STL](#), sur Éduscol
[Série sciences et technologies de laboratoire \(STL\)](#), sur Éduscol

Après le bac

Le bac [STL](#) permet de poursuivre des études supérieures technologiques, notamment en [BTS](#) ou [DUT](#), dans le prolongement de la spécialité, avec la possibilité de préparer ensuite une licence professionnelle. Des débouchés sont ouverts dans les laboratoires et les industries de nombreux secteurs :

chimie
pharmacie
agroalimentaire
environnement
santé
énergie, etc.

Consulter le site de l'[Onisep](#)
[Que faire après le bac STL ?](#)

Le baccalauréat sciences et technologies de la santé et du social [ST2S](#)

Les matières dominantes dans la série [ST2S](#) sont :

la biologie humaine
la connaissance psychologique des individus et des groupes
l'étude des faits sociaux et des problèmes de santé
les institutions sanitaires et sociales

[Programmes du cycle terminal de la voie technologique](#), sur Éduscol
[Série sciences et technologies de la santé et du social \(ST2S\)](#), sur Éduscol
[Liste des épreuves et coefficients du baccalauréat ST2S](#), sur Éduscol

Après le bac

Les écoles de soins infirmiers, d'assistants de service social, d'éducateurs, sont parmi les plus accessibles. Les concours d'accès à certaines écoles paramédicales (kiné, manipulateur en électroradiologie...) sont accessibles également mais demandent un bon niveau en biologie, mais aussi en mathématiques et sciences physiques.
Parmi les autres formations susceptibles d'accueillir les bacheliers [ST2S](#), le [BTS](#) économie sociale familiale, le [BTS](#) services et prestations des secteurs sanitaire et social, le [BTS](#) diététique, le [DUT](#) carrières sociales.
Les élèves très motivés qui possèdent un bon dossier peuvent bénéficier d'une année de mise à niveau avant de s'engager dans un cursus scientifique.

Après le bac

Deux à quatre ans d'études supérieures sont nécessaires pour exercer une profession paramédicale ou sociale. Mais ces professions sont souvent difficiles d'accès. Un certain nombre de bacheliers [ST2S](#) entrent en [BTS](#) dans les secteurs de l'économie sociale et familiale, du secrétariat, ou en [DUT](#) carrières sociales.

Consulter le site de l'[Onisep](#)
[Que faire après le bac ST2S ?](#)

Le baccalauréat sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ([STAV](#))

Le bac [STAV](#) se prépare en lycée agricole et il comporte **quatre spécialités** :

agronomie
alimentation
environnement
territoires

Après le bac

Le bac **STAV** permet de poursuivre des études supérieures, notamment un brevet de technicien supérieur agricole.

Consulter le site de l'[Onisep](#)

[Que faire après le bac STAV ?](#)

Le baccalauréat technique de la musique et de la danse (TMD)

Le baccalauréat **TMD** se prépare uniquement après une **seconde spécifique**.

Deux options au choix : instrument ou danse.

[Série technique de la musique et de la danse \(TMD\)](#), sur Éduscol

[Liste des épreuves et coefficients du baccalauréat TMD](#), sur Éduscol

Après le bac

La majorité des bacheliers **TMD continuent leurs études dans le domaine artistique**. Ils entrent principalement au conservatoire et/ou à l'université pour préparer la licence arts. Des débouchés sont ouverts dans les domaines :

- de la musique
- de la danse
- de l'enseignement
- de l'animation culturelle.

Consulter le site de l'[Onisep](#)

[Que faire après le bac TMD ?](#)

Le baccalauréat sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

La série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) a remplacé progressivement la série technologique hôtellerie, en classe de seconde à la rentrée scolaire 2015, en classe de première à la rentrée scolaire 2016 et en classe terminale à la rentrée scolaire 2017.

L'objectif est de former des professionnels de l'hôtellerie polyvalents Parmi les enseignements technologiques spécifiques au secteur de l'hôtellerie et de la restauration : les sciences et technologies des services (STS) et les sciences et technologies culinaires (STC).

[Programmes du cycle terminal de la voie technologique](#), sur Éduscol

[Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration \(STHR\)](#) sur Eduscol

[Liste des épreuves et coefficients du bac STHR](#), sur Éduscol

Après le bac

Les bacheliers de la série STHR poursuivent principalement vers des études supérieures, notamment les brevets de technicien supérieur (BTS) hôtellerie-restauration.

Consulter le site de l'[Onisep](#)

[Que faire après le bac STHR ?](#)

Deux groupes d'épreuves

Les épreuves du premier groupe

Elles comprennent :

des épreuves anticipées, passées à la fin de l'année de première

des épreuves terminales, passées à la fin de l'année de terminale

À l'issue des épreuves du premier groupe :

les candidats ayant obtenu une moyenne de 10/20 ou plus sont déclarés admis

les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves du second groupe

les candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 8/20 sont ajournés

Les épreuves du second groupe, également appelées "oraux de rattrapage"

Les candidats ayant obtenu, à l'issue des épreuves du premier groupe, une moyenne au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20, sont autorisés à passer les épreuves orales du second groupe.

Ces candidats passent deux épreuves orales dans deux matières choisies parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites du premier groupe, y compris le français depuis la session 2002. La meilleure note obtenue, à l'épreuve du premier ou du second groupe, est prise en compte par le jury. Le candidat est reçu au baccalauréat s'il obtient, à l'issue de ces oraux, une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves.

Un certificat de fin d'études technologiques secondaires (CFETS) est délivré aux candidats ajournés à l'issue des épreuves du second groupe.

[Consulter la liste et la définition des épreuves du baccalauréat technologique](#)

Trois mentions

Les mentions ne sont attribuées qu'aux candidats obtenant le baccalauréat à l'issue du premier groupe d'épreuves, en fonction de la moyenne obtenue :

mention assez bien (AB) : moyenne égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14

mention bien (B) : moyenne égale ou supérieure à 14, et inférieure à 16

mention très bien (TB) : moyenne égale ou supérieure à 16

Diplome.gouv.fr : attestations de diplômes en ligne

Dans le but de répondre à la forte demande d'attestations de diplôme égarées et de simplifier les démarches des usagers, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation ont mis à disposition une nouvelle démarche en ligne : diplome.gouv.fr. Ce service délivre des attestations numériques certifiées et permettra à des tiers de vérifier l'authenticité d'un diplôme.



[En savoir plus](#)

Mise à jour : novembre 2019